



# LAHOUSOYE

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 128 MAI 2021

.....

Permanences de Mairie : MARDI de 10 h à 12 h et VENDREDI de 18 h à 19 h  
Téléphone Mairie : 03-22-40-53-17 - Email Mairie : [mairie.lahousoye@orange.fr](mailto:mairie.lahousoye@orange.fr)  
Téléphone Mme Le Maire : 06-62-12-60-38 - Email : [leroyb.mairie@orange.fr](mailto:leroyb.mairie@orange.fr)

## RELEVÉ COMPTEURS D'EAU

Notre fontainier, Mr José CHOBERT, sera de passage dans notre commune pour le relevé de vos compteurs d'eau à **partir du 2 JUIN 2021** (les dates peuvent différer en fonction des intempéries, ou autres...)

Merci de bien vouloir ouvrir et dégager vos regards d'eau de tout obstacle qui pourrait gêner la relève.

Pour faciliter son travail vous pouvez envoyer une photo de votre compteur avec vos noms, adresses à l'adresse suivante : [siaep.valleehallue@orange.fr](mailto:siaep.valleehallue@orange.fr).

## MARCHAND DE FRUITS ET LEGUMES

Depuis novembre 2020 nous avons la possibilité de nous approvisionner en fruits et légumes chaque jeudi matin. Nous avons eu des demandes pour déplacer ce créneau un jour chômé.

Donc à partir du samedi 5 Juin cet étal vous sera proposé

**le samedi de 13 h 30 à 17 h 30 sur la place de l'église.**

Si les chalands sont au rendez-vous d'autres marchands pourraient s'installer également (produits laitiers, Charcutier, ...).

D'autre part un sondage sera effectué dans le prochain info pour étudier l'opportunité d'installer un distributeur de pain et viennoiseries permanent.

## DEPOT VERT

Il est maintenant admis que la pollution atmosphérique est un enjeu de santé publique. Les sources de polluants dans notre environnement sont multiples. Si on pense immédiatement aux industries ou à la circulation automobile, on néglige souvent des sources plus diffuses telles que **le brûlage des déchets verts**. Pris individuellement, un « petit feu au fond d'un jardin » paraît souvent bien anodin aux particuliers... En réalité, le brûlage des déchets a des conséquences sur la qualité de l'air et donc sur la santé.

Le brûlage des déchets verts est interdit par la loi et puni d'une amende de 4ème classe de 750 €.

Dans le cadre de la loi pour la sauvegarde de l'environnement, cette interdiction nationale s'est étendue aux collectivités. Ne pouvant plus gérer la destruction par le feu, **nous ne pouvons plus assurer la collecte des branchages à notre dépôt vert**. Nous étudions avec Véolia la possibilité de mettre une benne à disposition ; vous serez informés dans le courant de Juin.

Vous pouvez déposer tous vos déchets verts en déchetterie ou mettre tontes et mauvaises herbes dans un composteur (vendus 25 € par la Com de Com, se renseigner en mairie ou sur le site du Val de Somme).

**Cependant, nous maintenons l'ouverture du dépôt vert pour vos tontes uniquement, à partir du samedi 12 Juin. Il est impératif de ne pas y mettre d'autres déchets afin que nous puissions traiter ce dépôt en terreau.**

**Horaires : le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30 et samedi de 15 h à 17 h (sauf en cas de pluie)**

## REGLEMENT DECHETTERIES

La communauté de communes du Val de Somme a mis à votre disposition sur son site [valdesomme.com](http://valdesomme.com) le règlement intérieur à destination des usagers pour Villers-Bretonneux et Corbie. Vous y trouverez toutes les collectes possibles par site.

Vous pouvez également les consulter ou les retirer en mairie.

# ELECTIONS

Les élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 20 et 27 Juin 2021 de 8 h à 18 h à la salle polyvalente.

Un info concernant le déroulement et les règles sanitaires sera distribué courant juin.

Les inscriptions sur la liste électorale sont closes pour ces scrutins.

---

## INFORMATIONS UTILES :

### ~~Le plan de relance à destination des particuliers~~

- **Bonus écologique (disponible jusqu'au 30 juin 2021)**

Le bonus écologique est une aide de l'État attribuée lors de l'achat ou de la location d'un véhicule neuf émettant peu de CO2. Il peut s'agir d'un véhicule électrique, hydrogène ou hybride rechargeable. Il est également possible de bénéficier de cette aide pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique d'occasion. Le dispositif s'adresse à tous les Français qui souhaitent acquérir ou louer un véhicule peu polluant. Le bonus écologique est cumulable avec la prime à la conversion.

La demande du bonus peut se faire via votre concessionnaire qui vous avance le montant de l'aide ou directement sur le site [Prime à la conversion](#) .

- **Prime à la conversion (disponible jusqu'au 30 juin 2021)**

La prime à la conversion est une aide de l'État à l'achat ou à la location d'un véhicule peu polluant, en échange de la mise au rebut d'un véhicule immatriculé pour la première fois avant 2011 pour les véhicules diesels ou avant 2006 pour les véhicules à essence.

Le dispositif s'adresse à tous les Français qui souhaitent acquérir ou louer un véhicule peu polluant. La prime à la conversion est cumulable avec le bonus écologique.

Pour déposer votre demande et consulter toutes les informations relatives au dispositif : <https://www.primealaconversion.gouv.fr>

- **MaPrimeRénov'**

Ma primeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif.

Le montant de la prime varie en fonction des matériaux et des équipements éligibles dans la limite d'un plafond de 20 000 € pour des travaux sur un logement et pendant une durée maximale de 5 ans.

Depuis le 1er octobre 2020, MaPrimeRénov' est accessible à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.

Pour déposer la demande : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

Afin de savoir à quelles aides et pour quel montant vous êtes éligibles, vous pouvez utiliser le simulateur public : <https://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaidess>

- **Plateforme 1 jeune, 1 solution**

La plateforme "1 jeune 1 solution" met en relation les entreprises avec des jeunes cherchant un emploi, une formation ou une mission.

L'objectif de la plateforme est de faciliter les recherches autour de fonctions simples : « je trouve un emploi », « je trouve une formation », « je trouve un accompagnement », « je participe à un événement » et « je m'engage ».

Pour accéder à la plateforme : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/espace-jeune>

Vous y trouverez également le [simulateur d'aides « 1 jeune 1 solution »](#) . Il permet à chaque jeune entre 16 et 30 ans de savoir à quel dispositif d'aides il peut avoir accès, en fonction de sa situation personnelle : aides au logement, santé, culture, permis de conduire... le tout en seulement 5 minutes.

A très bientôt..